

Que le moyen le plus facile de mettre ces renseignements officiels à la portée de tous serait de déposer, dans tous les bureaux de poste du pays, au fur et à mesure qu'ils sont imprimés, deux exemplaires du Hansard, l'un en français, l'autre en anglais, pour être placés dans un endroit accessible au public, lequel pourrait en prendre connaissance en tout temps pendant les heures régulières d'ouverture des bureaux de poste.

M. *McMaster*—Jeudi prochain—BILL intitulé: "Loi modifiant la Loi du Sénat et de la Chambre des Communes."

Le *premier ministre*—MOTION—Que l'ordre de la Chambre donnant priorité à la prise en considération de l'adresse en réponse au discours de Son Excellence, le Gouverneur général à l'ouverture de la session sur toutes les autres questions, sauf la présentation des bills, soit rescindée à l'égard du Bill A (No 2) du Sénat, intitulé: "Loi modifiant la Loi des élections fédérales."